



Problème de place, merci de conduire

Par **JuCouinou**, le **09/01/2008** à **14:48**

Dans quelques semaines la validité de mon examen de code sera expirée. A cette date, je n'aurais pu passer l'examen pratique de conduite que 4 fois; j'ai normalement le droit de le passer 5 fois avant d'être obligé de tout repasser (code + conduite). Or, mon auto-école me refusera ce droit, alléguant du manque de place. Je leur ait qu'il est de mon droit de faire cinq tentatives. La gérante de l'auto-école m'a dit que c'est le fonctionnement de la DDE. Je lui ait répondu que je n'ai rien signé en ce sens, ce a quoi elle m'a répondu que cela n'est pas nécessaire car cela est comparable au précept "nul n'est censé ignorer la loi".

Puis-je et comment dois-je faire pour faire valoir mes droits?